

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2014

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
TALLEC Christa
MOYNAT Isabelle
TROCHU Pierre

Etaient absents :

MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
ROUYER David

Ordre du jour :

- **Convention ADMR**
- **Bibliothèque : contrat Microbib**
- **Syndicat des Eaux : rapport 2013**
- **Adhésion BRUDED 2014**
- **Annulation titre SPANC**
- **Divers**
- **Convention ADMR**

Monsieur le Maire présente la convention ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de Saint Méen le Grand pour l'année 2014. Cette convention définit le mode de calcul de la participation communale à l'association. Elle est calculée sur la base de 0.40 €/habitant soit pour MUEL : 340.40 € (population 851 habitants).

Le conseil municipal accepte la convention et la participation de 340.40 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- **Bibliothèque : contrat Microbib**

Monsieur le Maire présente le contrat de maintenance du logiciel de prêts MICROBIB de la bibliothèque de MUEL. Le montant de la redevance 2014 pour la maintenance est de 250 €HT par an.

Le conseil municipal accepte le contrat de maintenance établi par la société MICROBIB pour un montant de 250 €HT par an à compter du 1^{er} avril 2014 et pour une durée d'un an et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

- **Syndicat des Eaux : rapport 2013**

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel 2012 du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Montauban-Saint Méen (SIAEP). Après en avoir eu connaissance, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Montauban-Saint Méen de relatif à l'exercice 2012.

- **Adhésion BRUDED 2014**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente de l'association BRUDED depuis 2006. Il est nécessaire de confirmer l'adhésion de la commune pour l'année 2014. Le montant de la participation pour 2014 est de 212.75 € (0.25 €*851 habitants).

Le conseil municipal décide de confirmer son adhésion à l'association BRUDED, décide de verser la participation de 212.75 € pour l'année 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette participation

- **Annulation titre SPANC**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'un contrôle de bon fonctionnement a été facturé (60 €) à Monsieur DELOURME Dominique au lieu-dit « la Martrais » à MUEL. Or il s'avère qu'il n'y a pas d'assainissement autonome à cet endroit. Monsieur le Maire propose d'annuler le titre. Le Conseil Municipal décide d'annuler le titre n°25 de l'exercice 2013 pour un montant de 60 €.

- **Dégrèvement part assainissement**

Monsieur le Maire présente la requête de Madame ATTOUMANI Mahaboubi concernant une fuite d'eau sur la partie privative de son installation au n°10 lotissement le Clos Fleuri.

La consommation facturée a été de 167 m3. Madame ATTOUMANI Mahaboubi demande à être exonérée de la taxe d'assainissement (part communale) pour l'excédent de consommation.

Le Conseil municipal considérant que l'excédent ne soit pas déversé dans le réseau d'assainissement décide de procéder au remboursement à Madame ATTOUMANI Mahaboubi pour **217.10 €HT** (1.30 €HT * 167 m3).

- **Avoir DECOLUM**

Monsieur le Maire fait part au conseil que les guirlandes achetées chez le fournisseur DECOLUM – TECHNIC INDUSTRIES se sont avérées défectueuses. La commune a acheté des lampes en remplacement de ces guirlandes. La différence entre les guirlandes et les lampes s'élève à 91.80 €. Le fournisseur a émis un chèque de 91.80 € (avoir) pour le remboursement.

Le conseil municipal accepte le remboursement pour un montant de 91.80 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce remboursement.